

Allocation à la mère au foyer

moins, si on tentait l'expérience d'accorder à ces mamans une allocation quelconque qui s'ajouterait aux revenus que le papa va chercher pour faire vivre la famille, on ne s'en porterait pas plus mal. Moi cela me choque.

L'an dernier lorsqu'on a discuté de cette motion, il s'est trouvé un député pour dire: Bien écoute donc, si le député veut payer un salaire à sa femme, qu'il le fasse. Ce n'est pas à l'État de faire cela. Penser ainsi c'était détourner volontairement le vrai sens de la motion que j'avais présentée. Il est bien sûr que si j'étais président d'une compagnie et si j'avais des honoraires de \$50,000 par année, si je voulais payer \$5,000 à mon épouse pour l'aider à vaquer à ses obligations, je pourrais le faire. Mais ce n'est pas là la situation d'un chômeur. Ce n'est pas là non plus la situation de l'assisté social. Et ils sont en grand nombre aujourd'hui, monsieur le président, dans notre société. On fait exprès pour fausser l'idée de la motion. Qu'est-ce que le député de Bellechasse vise par sa motion? Il vise tout simplement à mettre en œuvre dans notre pays ce gros bon sens d'un revenu familial minimum pour assurer à tous et à chacun des membres d'une famille donnée au moins la possibilité de satisfaire ses besoins essentiels.

Monsieur le président, au printemps 1978 le ministre des Finances (M. Chrétien), le très honorable premier ministre (M. Trudeau) et le conseil des ministres ont présenté une mesure pour diminuer la taxe de vente afin de soulager le budget des familles, et enlever ce fardeau de la taxe de vente sur les articles essentiels de la vie quotidienne. C'étaient les arguments invoqués par le ministre des Finances à ce moment-là. Il apportait comme argument que c'était en vue de permettre aux familles les plus nombreuses, qui consomment le plus, d'être dispensées de ce fardeau de la taxe de vente, afin de pouvoir augmenter leur revenu. Et en deuxième lieu, c'était en vue de donner un essor à l'économie de notre pays afin que ces familles aient un pouvoir d'achat accru pour consommer davantage, afin de permettre à l'économie de notre pays de fonctionner d'une façon plus normale, pour permettre une augmentation plus considérable de la consommation des articles fabriqués dans notre pays. C'était le but visant à augmenter le pouvoir d'achat des individus et des familles.

Monsieur le président, la semaine dernière, j'assistais à une partie de la Conférence des premiers ministres, du très honorable premier ministre (M. Trudeau) du Canada, des premiers ministres des provinces et, d'un commun accord, et je m'en réjouis, on a convenu qu'il était important que, dans une nouvelle constitution canadienne, on pourrait d'abord placer au premier chapitre les droits des individus, les droits de la famille, mais, monsieur le président, ces droits de l'individu, c'est en fait le droit d'avoir suffisamment de revenu par son travail et par d'autres sources en cas d'incapacité de satisfaire à ses besoins. C'est la même chose pour la famille, monsieur le président, la famille c'est la base même de notre société, c'est l'unité de base qui a été créée, inventée par notre Créateur, et je l'ai déjà dit et je le répète, si c'était une invention des hommes, il y a longtemps que cette institution qu'on appelle l'institution familiale serait disparue.

Monsieur le président, ces mamans canadiennes qui ont réellement contribué et qui contribuent encore dans notre pays par le développement, qui ont donné à notre société des garçons et des filles pour remplir des postes importants, je dis

que nous avons une obligation, un devoir à remplir à leur égard, et je pense qu'un des moyens de leur démontrer que nous sommes réellement conscients comme administrateurs de notre pays du rôle important qu'elles remplissent dans notre société, c'est le moyen économique, le moyen financier.

Monsieur le président, je suis bien prêt, moi, à accepter que l'on prenne un autre moyen, pourvu que l'on atteigne le même objectif, peu importent les moyens, mais je veux bien que l'on fasse un effort pour compenser ce manque de pouvoir d'achat dans les familles dont les revenus se situent au niveau du seuil de la pauvreté, ou en deçà.

Monsieur le président, je l'ai dit et je le répète, la maman, qu'elle soit l'épouse d'un millionnaire ou d'un pauvre, lorsqu'elle met un enfant au monde, elle a les mêmes mérites. Elle a fait les mêmes efforts, elle mérite la même considération. Si l'épouse du millionnaire est avantagée, tant mieux, mais nous, comme législateurs, devons prendre des moyens pour tâcher de compenser pour le manque à gagner de la famille à cause de la situation de l'époux qui gagne un salaire de famine, ou qui est chômeur.

● (1720)

Dieu sait si on en a des chômeurs, monsieur le président, actuellement dans notre pays. Je ne veux pas condamner personne mais je dis qu'actuellement c'est décevant pour des mamans qui ont fait des sacrifices pour permettre à leurs jeunes filles d'aller dans les écoles secondaires, ou dans les Cegeps, ou à l'université chercher des connaissances pour être en mesure de gagner leur vie honorablement, lorsque ces jeunes filles, et j'en prends à témoins tous les députés de cette Chambre, cela doit se présenter de la même façon chez eux que chez nous, lorsque ces jeunes filles, après avoir fini leurs études, se présentent avec leurs diplômes devant un employeur, que ce soit un employeur du gouvernement fédéral ou du gouvernement provincial, ou du domaine de l'entreprise privée, et qu'elles se font poser la question suivante: Avez-vous de l'expérience? Étant donné que la jeune fille vient de terminer ses études, elle est bien obligée de répondre: Non, monsieur, je n'ai pas d'expérience mais j'ai de la bonne volonté. L'employeur de lui répondre: Ici on n'emploie que des personnes qui ont de l'expérience. Ces jeunes filles retournent péniblement au foyer, disent à papa ou à maman: C'est bien dommage, il m'aurait employée, mais je n'ai pas d'expérience.

Or, monsieur le président, moi je voudrais ceci, je voudrais que le gouvernement, que le Parlement canadien, soit assez conscient de ces situations, il y en a par centaines, pour que l'on puisse permettre, écoutez, monsieur le président, je ne voudrais pas que l'on déforme mes paroles, que l'on permette aux mamans qui veulent volontairement demeurer au foyer de par leur mission d'y demeurer mais ne pas être pénalisées, ne pas être punies du fait d'avoir choisi cette mission, comparativement à celles qui ont décidé d'aller travailler dans l'industrie, dans le commerce ou ailleurs. Nous avons actuellement, dans la province de Québec, je le dis parce que je suis au courant, des jeunes filles, infirmières diplômées, qui se voient refuser un emploi alors qu'on emploie d'autres personnes non diplômées pour remplir le même travail parce que cela coûte meilleur marché. Je vois, monsieur le président, que vous êtes sur le point de me dire que mon temps de parole est terminé.

J'aurais eu tellement à dire en faveur des mamans, mais je veux que toutes les mamans du Canada comprennent que j'ai